

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES**

DU 31 MARS 2021

Lors de sa séance du 31 mars 2021 qui s'est tenue de 9h30 à 12h00, le Comité des Parties Prenantes d'ecosystem pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers relevant des catégories 1 à 6 mentionnées au II de l'article R.543-172 du code de l'environnement a émis, sur les projets mentionnés ci-après, présentés et soumis pour avis par ecosystem, les avis suivants :

- **Avis du Comité sur le projet relatif à la signalétique de tri et l' « InfoTri »** sachant que le décret d'application de l'article 17 de la loi AGEC portant sur le régime de cette signalétique et de son « InfoTri » n'a toujours pas été publié

A l'unanimité, les membres du Comité présents ont décidé de reporter à une prochaine réunion du Comité, après publication du décret d'application de l'article 17 de la loi AGEC, l'avis sur la signalétique et son « InfoTri »